tin donne lieu à pointage. La séance est suspendue après un vif incident entre MM. Fouquet et Cochery parce que celui-ci veut continuer la discussion. Le président est finalement obligé de céder.

A la reprise de la séance le président proclame les résultats. L'article 9 est adopté par 256 voix contre 239. Le renvoi à lundi réclamé par M. Lasies est repoussé par 329 voix contre 205. Les deux premiers paragraphes de l'article 10 sont adoptés. Sur les autres paragraphes il y a des amendements.

M. STANISLAS FERRAND vient en soutenir un ; le vacarme devient infernal. On l'interrompt, à chaque mot on crie : A lundi ! A demain ! A ce soir !

M. LASIES. — Vous parles devant des banquettes vides.

De guerre lasse, l'orateur demande lui-même le renvoi.

A la demande du ministre des finances, la Chambre décide de fixer la séance de lundi à une heure pour en finir avec le projet actuel. La séance est levée à 7 heures.

LES ASSOCIATIONS DEVANT LE SÉNAT

Paris, 15 juin. — La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de M. Fallières.

M. Waldeck-Rousseau est au banc du Gouvernement.

On reprend la délibération sur le projet de loi relatif aux associations.

Le Sénat aborde la discussion des articles.

L'article 1er

Sur l'article 1er ainsi conçu : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

M. PONTHIER DE CHAMAILLARD demande de remplacer ce texte par le suivant :

« Tous les Français ont droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales. »

Cet amendement, repoussé par la commission, est rejeté par 192 voix contre 34. L'article 1er est adopté.

L'article 2

On passe à l'article 2 ainsi conçu :

« Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5. »

M. RAMBAUD soutient un amendement disant :

« Les associations de personnes entre Français pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5. Toute association composée en partie d'étrangers ou dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers, est soumise à la formalité d'une déclaration préalable. Cette déclaration comprendra les noms, âge, nationalité, profession et domicile de tous les membres étrangers. La dissolution, s'il y a lieu, s'effectue dans la forme prévue à l'article 7 de la présente loi. »

L'auteur de cet amendement fait remarquer qu'il est nécessaire de prémunir notre pays contre l'intervention des éléments étrangers dans nos affaires intérieures. Les récentes grèves de Marseille nous ont donné, à cet égard, des enseignements significatifs. On a vu dans cette grande ville des associations d'ouvriers étrangers maîtres de la rue, imposant leur volonté aux autorités locales et presque au gouvernement, obligeant les patrons français à s'incliner devant leurs exigences. (Très bien, à droite et au centre). On a vu des députés italiens débarquer à Marseille pour y prendre la tête du mouvement. On a vu nos paquebots empêchés de prendre la mer et les transports alliés pour l'expédition de Chine, obligés de retarder leur départ. De tels événements, s'ils se renouvelaient, pourraient mettre en danger notre sécurité nationale. (Très bien ; très bien).

Il faut mettre une digue au collectivisme international qui est en train de s'organiser. On ne peut pas plus longtemps laisser attaquer nos lois, nos magistrats, notre société vis-des Italiens, des Espagnols ? Nous devons nous défendre contre les menées des socialistes internationaux. D'autres périls sont encore à conjurer, notamment les sociétés bibliques anglaises qui se mêlent à notre vie publique.

C'est la première fois, dit en terminant M. Rambaud, qu'un projet de loi sur les associations laisse de côté les étrangers. Dans les projets antérieurs, des conditions leur étaient imposées : Mon amendement n'a d'autre but que d'introduire dans le projet une disposition analogue ; j'espère que le Sénat la votera. (Applaudissements à droite).

M. VALLÉ, rapporteur, dit que l'amendement de M. Rambaud est inutile : si les associations deviennent dangereuses, l'art. 12 permet au Gouvernement de les dissoudre.

M. BÉRENGER demande à M. Waldeck-Rousseau pourquoi il a changé d'avis sur cette question.

M. WALDECK-ROUSSEAU répond que le régime préventif soulèverait de très grandes et très nombreuses difficultés d'ordre pratique. Ce serait, dit-il, gêner, empêcher même le fonctionnement de la plupart des associations qui comprennent des étrangers.

Après une courte réplique de M. RAMBAUD, le renvoi de son amendement à la Commission est repoussé par 174 voix contre 102. L'article 2 est adopté.

Les articles 3 et 4

L'article 3 est ainsi conçu : « Toute association fondée sur une cause ou vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement est nulle et de nul effet. »

Sur cet article, M. Rambaud défend un amendement ayant pour but de compléter le texte en ajoutant aux mots « intégrité du territoire national » ceux-ci : « Y compris l'Algérie et les colonies. »

M. RAMBAUD soutient son amendement, signalant certaines sociétés de missionnaires méthodistes qui ont entrepris au profit de l'Angleterre, une véritable croisade contre notre pays en Algérie et en Tunisie.

M. LE RAPPORTEUR. — L'amendement est inutile ; l'expression territoire national embrasse naturellement l'Algérie et les autres possessions françaises.

M. RAMBAUD prend acte de cette déclaration et retire son amendement.

On passe à l'examen d'un second amendement du même auteur tendant à déclarer nulle toute association ayant pour but de porter atteinte au droit de propriété individuelle et de liberté du travail.

M. RAMBAUD. — Il y a un parti organisé tendant à détruire la société actuelle par la violence. On a fait diverses lois pour combattre ce parti. N'est-il pas dangereux d'abroger d'un seul coup toutes ces lois de précaution et de répression. La préparation des grèves est devenue une industrie nouvelle qui est loin de manquer de bras. (Très bien, très bien à droite). Il y a là un péril beaucoup plus grand que celui qu'on ne voit que du côté des congrégations. (Applaudissements).

M. LE RAPPORTEUR. — Les organisations dont se préoccupe M. Rambaud ne seraient pas des associations, mais des groupements formés pour détruire la liberté du travail. L'amendement Rambaud est repoussé par 157 voix contre 108. L'article 3 est adopté ainsi que l'article 4 qui donne aux membres des associations la possibilité de se retirer après le paiement des cotisations échues.

L'article 5

On passe à l'article 5 dont voici le texte : « Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs. La déclaration préalable en sera faite à la Préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. »

Un amendement de M. Rambaud tendant à ce que la déclaration soit également faite au Parquet de l'arrondissement, est repoussé par 172 voix contre 60.

L'article 5 est adopté.

Sur les instances de M. Bérenger, la suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures 10.

L'EXODE DES CAPITAUX FRANÇAIS

Paris, 15 juin. — Le gouverneur de la Banque de la France, M. Pallain, s'est rendu ces jours derniers, s'il faut en croire certains journaux à l'Elysée, où il a eu une entrevue avec M. Loubet, pour l'avertir de l'émigration effrayante des capitaux français. M. Pallain tire de son portefeuille le relevé des comptes de la chambre des notaires donnant la preuve que depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai de cette année trois milliards et demi de capitaux français étaient sortis de France pour se placer à l'étranger.

M. Caillaux, ministre des finances, qui assistait à l'entrevue, déclara qu'il allait imposer un droit de timbre sur toutes les valeurs placées dans les succursales françaises à l'étranger. Les sociétés financières menacées par ce droit de timbre firent représenter au ministre que leurs clients ne manqueraient pas de retirer leurs fonds et de les placer alors dans des établissements purement étrangers.

FAITS DIVERS

La séquestrée de Lyon

Lyon, 15 juin. — L'affaire de séquestration de notre ville vient de se terminer. Le rapport du médecin légiste, M. Boyer, a conclu que Louise Monavon était une hystérique malicieuse avec tendance au mensonge ; il a ajouté que la malade était dans un état de santé satisfaisant. D'autre part, des renseignements minutieux recueillis auprès d'habitants du quartier ont établi que Louise n'avait jamais été séquestrée ; elle était libre ; c'était elle qui se plaisait à vivre dans la saleté, malgré les reproches de sa mère. Aussi M. Deschamps, juge d'instruction, après avoir confronté à l'Hôtel-Dieu Louise avec ses parents, a-t-il mis ces derniers en liberté provisoire.

Incendie des docks à Nancy. Immenses dégâts

Nancy, 15 juin. — Un incendie considérable a détruit l'annexe des docks Croctaihe, situés faubourg Saint-Georges, à Nancy.

A six heures, il ne restait plus que les quatre murs de l'édifice.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs.

Une mission attaquée. — Un explorateur tué

Paris, 15 juin. — La *Patrie* avait emportée à Bornéo une mission chargée d'explorer les îles mal connues encore de la Malaisie. Je vous ai signalé le départ de cette mission. Aujourd'hui arrive un télégramme disant que la mission a été attaquée par des indigènes.

Un des explorateurs, un Portugais, M. da Silva, a été tué d'une flèche empoisonnée dans la gorge. M. Rouyer, le chef de la mission a reçu un coup de lance au bras. Cependant la mission a réussi à s'échapper. Le but de la mission est de recueillir des documents sur l'histoire naturelle et ethnographique.

LA

RÉUNION RÉPUBLICAINE

de l'Hippodrome de Roubaix

Discours de MM. Motte, Thierry et Guillain

La grande réunion organisée samedi soir, à l'Hippodrome roubaisien, par l'Union Sociale et Patriotique, a obtenu un très grand succès.

La seule présence des milliers de citoyens qui remplissaient hier la vaste enceinte, prouve que le parti républicain anti-collectiviste de Roubaix, a mis à profit une trêve nécessaire, pour compléter son organisation et renforcer ses cadres. Une constatation s'impose immédiatement: A Roubaix, malgré les manœuvres de leurs adversaires, malgré certaines circonstances défavorables, les hommes d'ordre, les patriotes, les républicains sincères et libéraux, sont plus que jamais unis sur le terrain commun de défense sociale.

Après cette belle réunion, on peut voir approcher avec confiance les prochaines élections, car elles nous promettent de nouvelles victoires.

Ces résultats, nous les devrons à l'énergie, à l'intelligence et au dévouement de ceux qui, ici, sont à la tête du mouvement et aussi, au talent et aux sympathies des hommes politiques qui, comme MM. Guillain et Thierry, prêtent à nos amis, un si généreux et si puissant concours.

Avant la réunion

Dès huit heures et quart, les auditeurs arrivent nombreux à l'Hippodrome. La salle se remplit peu à peu ; dans les couloirs règne une grande animation. Bientôt, on fait queue au contrôle. Au dehors, aucun incident ne se produit.

En attendant l'ouverture de la séance, des chants patriotiques se font entendre. On chante surtout les derniers refrains parus, c'est une chanson en patois intitulée « L'suppression d'l'Octro », qui critique avec humour le projet collectiviste et qui obtient beaucoup de succès.

A neuf heures, apparaissent sur la scène les orateurs. Ils sont accueillis par une salve de frénétiques applaudissements auxquels font place aussitôt le chant de la *Marseillaise* entonné par des milliers de poitrines.

L'honorable député de Roubaix prend place à la présidence. A sa droite et à sa gauche s'asseoient MM. Guillain, député de Dunkerque, ancien ministre des colonies et Thierry, député de Marseille, entourés de MM. Dubron, avocat à la Cour d'appel de Douai, Edouard Roussel et Félix Chatteleyn, conseillers généraux ; Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement, des conseillers municipaux de la minorité et des membres du Comité directeur de l'« Union Sociale et Patriotique ».

Discours de M. Eugène Motte

Son titre de président de la séance appelle M. Eugène Motte à prendre le premier la parole. Une longue salve de bravos éclate dès les premiers mots du vaillant député.

M. Eugène Motte commence par remercier l'auditoire de son accueil enthousiaste et, selon son expression, du courant magnétique de sympathie qui se dégage de la salle. Les élus républicains y voient la reconnaissance de leurs efforts. Les applaudissements de l'auditoire vont aussi à M. Dubron, l'orateur favori des Roubaisiens (Vive Dubron ! Vive Dubron ! crie-t-on unanimement), et aux orateurs, MM. Guillain et Thierry.

Le but de la réunion

L'orateur explique ensuite la genèse de cette réunion : elle est le corollaire de la conférence lumineuse dans laquelle M. Jules Roche clarifia les questions si ardues et si troubles du budget. Ces sortes de réunions sont des œuvres utiles pour la démocratie, car la meilleure pédagogie est celle qui forme les esprits et les empêche de confondre la vérité avec l'utopie, la liberté avec la contrainte, le progrès avec l'emballement. D'ailleurs, poursuit M. Eugène Motte, je n'ai rien à craindre de ces confrontations, toujours, j'ai proclamé ma foi en la République.

En passant, l'orateur rend hommage à M. Loubet, le serviteur fidèle de la démocratie, qui n'a qu'un désir, amener la concorde entre tous les citoyens. (Cris de : Vive Loubet !)

Toujours, ajoute-t-il, j'ai répudié les doctrines des tumultueux, des névrosés, ennemis du parlementarisme. Je reste toujours convaincu qu'on a le gouvernement que l'on mérite et que, si dans toutes les circonscriptions, chaque citoyen avait rempli vis-à-vis des libertaires, des sectaires et des politiciens, son devoir social et civique, nous aurions une représentation plus rassise, composée de gens de meilleure compagnie, et surtout d'esprits plus mûris par l'expérience.

Je me flatte d'avoir préservé ma ville, depuis trois ans, de tout esprit de réaction et d'outrance et de lui avoir fait traverser la période politique la plus obscure et la plus énervante sans que la République soit mise en suspicion et sans que des courants factices et de mauvais aloi y aient soufflé.

L'orateur explique ensuite quel a été son rôle, à la Chambre et au Conseil municipal, ces temps derniers. A la Commission des douanes, il a réussi à écarter les droits qu'on voulait imposer, à l'instigation des Lyonnais, sur les tissus de soie pure, ainsi que les droits sur les graines et les huiles de coton. A la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il a travaillé à rendre d'un usage plus pratique la loi sur les accidents du travail. Ce sont là des besognes peu retentissantes sans doute, mais qui sont d'un effet plus certain que beaucoup de discours d'où ne sort jamais rien.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

Passant aux questions locales, M. Eugène Motte retrace l'œuvre de la minorité républicaine au Conseil municipal. Nous avons pu opposer, dit-il, dans la question des tramways, une digue robuste aux volontés posthumes du dernier Conseil municipal intégralement socialiste et nous avons ainsi évité à notre Ville d'être cinquante ans durant, mise en coupe réglée par une Compagnie étrangère.

C'est ainsi que nous avons écarté un projet enfantin pour lui substituer un régime de partage des bénéfices, une fois le service de l'intérêt réglé, avec une révision décennale des tarifs. Bref, nous nous sommes substitués à ceux qui auraient dû être les gardiens vigilants du trésor municipal et qui, soit incompétence, soit négligence, soit aveuglément, se laissaient « rouler ».

De très vifs applaudissements soulignent cet exposé.

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

Le projet socialiste renvoyé par le Gouvernement à la Municipalité

De la question des tramways, l'orateur passe à celle de la suppression de l'Octroi. Là aussi, la minorité républicaine produira son effet utile. Il reproche au maire de Roubaix d'avoir élargi singulièrement la question, d'avoir cherché trois millions de taxes de remplacement alors que la loi ne lui en demandait que 500.000. Quatre grandes villes seulement avaient tenté de courir l'aventure de supprimer leur octroi, Lyon, Marseille, Lille et Roubaix. Seule, la ville de Lyon a présenté un projet qui pût être accepté ; le projet de Roubaix est à l'Institut orthopédique ; quant à Marseille et à Lille, elles ont réduit leur projet aux proportions modestes du remplacement des taxes sur les boissons hygiéniques. Sur quatre qui voulaient se battre, deux ne veulent plus ! (Bruyante hilarité).

M. Eugène Motte annonce, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, que le projet socialiste va être renvoyé par le gouvernement au Conseil municipal de Roubaix. En effet, la majorité avait oublié, dans ses taxes, la Compagnie du Gaz, c'était un cadeau de 560.000 francs qu'elle lui faisait en sept ans. (Ch'est des malins ! crie-t-on).

De plus, le vaillant député est heureux d'apprendre à ses électeurs, que la taxe sur les moteurs a été écartée du projet par le gouvernement.

Cette très importante déclaration fait sensation sur les auditeurs qui la manifestent par de longues ovations à l'adresse de leur actif représentant.

LES CONFÉRENCIERS

Mais l'orateur a hâte de présenter à l'assemblée ses deux collègues. Est-il besoin de les présenter ? Tous deux, aux deux extrémités de la France, rendent à leur ville les services les plus signalés. Tous deux sont des serviteurs éprouvés de la République ; ils la servent avec un talent, une conscience qui les placent au premier rang et il ne tenait qu'à eux, s'ils avaient voulu flirter avec la démagogie, d'obtenir portefeuille et faveurs.

Ils ne l'ont pas voulu parce qu'ils savent, l'un et l'autre, que quand on commence à capituler avec ses idées, l'on court à la déchéance. Ils savaient, de plus, que la démagogie est une mégère qu'on n'apprivoise pas, et que ses prétentions, fussent-elles présentées par un Millerand, seraient toujours aussi écarlates que sectaires. Oui, Millerand, Viviani, Jaurès ont beau passer tout leur temps à « astiquer » le collectivisme de Saint-Mandé à la pierre ponce et à la toile d'Emeri pour en adoucir les rugosités, en arrondir les angles, nous avons toujours, devant nous, rangés en bataille, les collectivistes purs sangs, révolutionnaires avant tout et les collectivistes endimanchés. Les uns présentent la marque « extra Dry », le collectivisme sec ; les autres, du collectivisme doux. Mais l'un et l'autre sont toxiques, les uns foudroient, les autres tuent à petit feu de consomption industrielle et commerciale (Longue salve d'applaudissements). Et c'est pourquoi, nous entendons continuer à les combattre jusqu'à ce que le pays, tout à fait éclairé, revienne à ses traditions de liberté dans une République progressive et souriante devenue le gouvernement de tous ».

Pendant plusieurs minutes, de bruyants applaudissements, mêlés aux cris répétés de : Vive Eugène Motte ! accueillent cette éloquente péroraison.

M. Thierry succède à M. Eugène Motte à la tribune.

Discours de M. Thierry

M. Thierry débute en expliquant que, soldat militant de l'armée républicaine et libérale, il a le devoir de répondre à l'appel de ses amis.

Il ne faut pas, dit-il, que l'armée prochaine il y ait un

M. THIERRY
député de Marseille

malentendu, ni que personne ait à se reprocher d'avoir laissé subsister des doutes sur son programme et sur la politique qu'il propose à son pays.

Le parti progressiste

C'est le parti républicain progressiste qui vient faire appel à votre concours, non pas dans l'intérêt d'un groupe, mais dans l'intérêt du pays tout entier ; de ce grand pays laborieux qui aspire à l'ordre, à l'apaisement et au travail.

Des difficultés intérieures, sur lesquelles il est inutile d'insister, ont faussé notre politique, déclassé les partis, divisé la société française, engendré un pouvoir hybride et, pendant ce temps, la révolution sociale, profitant de nos faiblesses et de notre dispersion, faisait son œuvre, avançait prodigieusement le travail de misère et de discorde dans lequel elle a la chimérique prétention d'enfanter une société nouvelle. (Applaudissements).

Quel est aujourd'hui le bilan des années troublées que nous venons de traverser ?

La crise budgétaire

Le budget de 1902 se présente avec le même caractère d'augmentation de dépenses et de dispersions d'efforts que ceux qui l'ont précédé. Alors que le malaise va grandissant..., lorsque nos caisses publiques ont un retard de 30 millions, le moment semble mal choisi pour introduire subitement dans le budget, l'expérience de l'impôt progressif et global sur le revenu.

La crise économique

Dans l'ordre social, la situation n'est pas moins troublée. Nous savons tous depuis longtemps que le travail a besoin du capital et que le capital a besoin du travail. Jamais, on n'a donné plus libre carrière à ceux qui s'efforcent d'établir et d'entretenir le divorce entre ces deux éléments nécessaires de la prospérité publique.

Quelques-uns se sont imaginé, de bonne foi peut-être, qu'en mettant à la tête du travail national un représentant officiel du collectivisme, on pourrait arriver à atténuer les difficultés ; ils n'ont pu que les aggraver et les rendre irrémédiables.

Je ne suis pas de ceux qui croient que M. Millerand souhaite et fomente les grèves ; je suis, au contraire, très loyalement convaincu qu'il les déplore et s'efforce de les éviter ; mais c'est sa présence au pouvoir qui est un paradoxe ; c'est elle qui déchaîne des appétits irraisonnés et des espérances trompeuses ; c'est son passé, ce sont ses liens et ses engagements, son programme de Saint-Mandé, qui neutralisent tout ce que le pays serait en droit d'attendre de ses qualités personnelles. (Applaudissements).

La grève de Marseille. — Ses conséquences

Dans les grèves de Marseille, l'action du pouvoir central a été paralysée par les liens politiques qui unissent notre municipalité collectiviste avec un des chefs du gouvernement. Deux fois, ils ont empêché, non pas les répressions que personne ne souhaite, mais la sage, persuasive, méthodique et ferme direction, qui aurait apaisé les conflits, rendu toute répression inutile, qui nous aurait épargné le chagrin de voir de malheureux ouvriers victimes de déclamations révolutionnaires, se voir infliger des condamnations pour avoir appliqué jusqu'au bout les théories décevantes de leurs élus...

L'orateur montre ensuite dans quelles effrayantes proportions le port de Gênes a profité des grèves de Marseille.

De 1899 à 1900, notre trafic a diminué de 98.000 tonnes, celui de Gênes a augmenté de 127.000.

Pendant cette année 1900, nos ouvriers perdaient 2 millions de francs de salaires.

Voilà le fruit du travail de nos syndicats socialistes internationaux et des incursions politiques dans notre port des députés et des journalistes italiens ; voilà l'influence de pareilles faiblesses politiques sur notre patrimoine national... (Vifs applaudissements).

Le droit d'association et la Doctrine libérale

Il y a longtemps que nous réclamons et l'établissement et le règlement du droit d'association en France. On s'est efforcé d'établir qu'il y a deux Frances opposées l'une à l'autre, alors qu'il n'y a, en réalité, que 30.000.000 de Français qui ont le droit d'être des hommes libres... (Salves d'applaudissements).

. . . . . .

Nous sommes les descendants politiques de ceux qui ont fondé la République : Thiers, Gambetta, Spuller, Ferry, qui sont aujourd'hui les réactionnaires de la défense républicaine, comme M. Waldeck-Rousseau, sénateur, est le réactionnaire de notre Président du Conseil, comme Millerand et Jaurès sont les réactionnaires de M. Guesde, car on est toujours le réactionnaire de quelqu'un. (Rires et applaudissements).

Notre doctrine est la doctrine libérale, la seule qui ait pu justifier en France, l'établissement de la République ; un gouvernement qui prétend apporter plus de garanties à la sécurité et à la liberté individuelles, plus d'essor à la liberté de conscience que les régimes déchus, aura toujours nos prédilections. (Applaudissements).

Qu'il y ait eu, lors de l'établissement de la République, des difficultés provenant plus spécialement de groupes animés de l'esprit religieux, que du côté de la République, il y ait eu alors des représailles, nul ne saurait se contester. Mais qu'aujourd'hui on recommence de parti-pris les mêmes luttes contre des éléments qui ne cherchent pas le combat, que l'on porte systématiquement la guerre dans des régions soumises et annexées, cela est inadmissible.

On ne peut l'expliquer, qu'en se disant que ceux qui procèdent ainsi, loin de vouloir assurer la fondation de la République qui n'est plus en cause, veulent, au contraire, au risque de l'ébranler, en exclure le plus grand nombre afin de la confisquer à leur profit. C'est là tout l'esprit de la *défense républicaine*, et c'est pour cela qu'elle n'eût jamais été la formule des grands esprits dont j'ai tout à l'heure évoqué les noms. Le flot de médiocrités égoïstes et envieuses qui a emporté *l'esprit nouveau* de Spuller, a été la première manifestation de la défense républicaine... (Bravos prolongés).

Nous sommes des libéraux, nous n'admettons pas que, quelle que soit la race ou le culte d'un homme, l'on puisse lui en faire grief ; nous ne pouvons pas plus être anti-catholiques, que nous ne sommes antiprotestants ou antisémites.

. . . . . .

Messieurs, nous respectons toutes les opinions, nous ne contestons pas plus à un homme le droit d'être franc-maçon que celui de pratiquer une religion. Nous entendons que personne ne soit mis en suspicion pour ses idées. Mais, nous n'admettons pas que l'on ait versé du sang français pour faire une révolution, planté partout des arbres de la liberté pour que, cent ans après, nous recevions le mot d'ordre d'une congrégation laïque... (Salves d'applaudissements).

On vous dira plus tard que nous étions avec la droite, que nous sommes des cléricaux. Nous avons gaillardement pris notre parti de ces équivoques ; nous étions avec la vérité et la liberté, si des républicains n'étaient pas avec nous, c'est qu'ils s'en étaient écartés.

La vérité, la justice et la liberté sont impérissables, le jour où les républicains refuseraient à tout jamais de marcher avec elles, ce seraient eux qui auraient mis la République en péril. (Bravos).

Réformes sociales

Mais Messieurs, ce n'est pas seulement dans le domaine de la conscience, c'est aussi dans celui des choses et des intérêts matériels que la méthode libérale présenterait le plus d'avantages.....

Nous avons le droit de revendiquer la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, celles de 1898 sur la mutualité et sur les accidents professionnels.

. . . . . .

Dans la loi des retraites ouvrières qui est en ce moment à l'étude, nous aurons à cœur d'accomplir la réforme et d'asseoir le progrès de la prévoyance en ayant un plus grand respect que nos adversaires de la liberté des assujettis ; nous nous efforcerons d'obtenir le résultat poursuivi sans écraser l'employeur et l'employé par des contributions que nous trouvons excessives, et dans notre désir de concilier les intérêts du travailleur et du patronat, nous nous rappellerons qu'il n'y a pas seulement en France un nombre limité de grandes usines, mais encore une infinité de petits patrons. C'est à ces derniers qu'il faut rendre la loi immédiatement praticable, si on veut qu'elle ne soit pas lettre morte et qu'elle constitue un progrès humain au lieu d'une tyrannie et d'une déception. (Vifs applaudissements.)

Quant à l'intervention de l'Etat, nous demanderons qu'elle soit sagement limitée et surtout qu'elle ne soit pas un leurre.

La séparation des pouvoirs

Dans le gouvernement général du pays, nous demanderons que le principe de la séparation des pouvoirs, qui, en fait, n'existe plus, soit rétabli.....

Nous voudrions le pouvoir exécutif plus libre et plus directement en contact avec son chef suprême dont nous ne sommes plus habitués à sentir l'action ni à apercevoir les attributions.

En ce qui concerne enfin le pouvoir législatif, nous croyons que c'est surtout de lui que dépend l'amélioration des deux autres ; car il les a progressivement envahis par l'excès de son influence et surtout de son ingérance directe.

S'il est possible de nous mouvoir encore dans le cadre de notre Constitution, ce ne sera qu'à la condition que l'on s'occupe davantage des lois économiques, et que de sérieuses réformes réglementaires améliorent le travail du Parlement.

L'impôt sur le revenu

Nos impôts augmentent sans cesse, cela n'est pas douteux, et chaque réforme que nous accomplissons nous conduit à les augmenter encore ; il ne s'agit pas seulement de les augmenter ; mais encore de les transformer et l'on nous propose aujourd'hui l'impôt sur le revenu.

On le demande global et progressif.

S'il est vrai que nos vieilles contributions ont fait leur temps, je ne vois pas grand inconvénient à ce qu'on fasse un nouvel impôt global et proportionnel aux revenus de chacun ; mais l'impôt progressif n'est qu'une tendance au nivellement et le Gouvernement sait bien qu'elle en est, dès à présent, la conséquence, c'est l'exode des capitaux qui se sauvent à l'étranger. Si ce phénomène continue, nous n'aurons plus besoin de réfléchir beaucoup à l'union en France du travail et du capital ; le capital sera parti et le travail aura les bras croisés. (Applaudissements.)

. . . . . .

CONCLUSION

Vous le voyez, Messieurs, nous n'apportons ici, ni moyens foudroyants, ni panacées universelles.

Nous ne faisons appel à aucun appétit, ni surtout à aucune rancune, nous prenons notre situation et notre société telles qu'elles sont ; mais avec l'idée qu'elles sont indéfiniment perfectibles. Nous redoutons les expériences téméraires avec leurs aléas ; nous ne nous soucions pas d'être le champ de culture des essais les plus hardis, pour que les autres nations, au milieu desquelles nous resterions isolées, puissent étudier sur nous les avantages et les inconvénients de toutes les innovations. Nous désirons comme tout le monde la paix universelle ; nous croyons nous aussi qu'il y a une solidarité internationale, mais pour qu'elle ne soit pas une duperie, il s'agit, non pas de s'allier à tel ou tel parti politique étranger mais, au contraire, d'étudier les progrès et les entreprises de nos voisins, de mettre notre outillage national en mesure de lutter contre l'expansion de nos rivaux et de sauvegarder le prestige, le crédit, la fortune et l'épée de la France. (Bravos prolongés.)

. . . . . .

Il est juste et louable que l'on assure à tous les travailleurs, l'assistance médicale et pharmaceutique, les indemnités en cas d'accident, le pain de leurs vieux jours ou de leur invalidité ; mais il importe et peut-être avant tout, que l'on dirige nos dépenses vers le meilleur emploi de l'activité nationale dans la concurrence économique du monde entier. Il importe que sans cesser de prévoir l'infortune du travailleur, on pourvoie aussi à sa fortune en lui assurant le moyen de gagner sa vie et d'échapper aux crises du chômage.. (Vifs applaudissements.)

C'est pour cela que nous voulons la France puissante, forte et fière. (Bravos.)

Nous souhaitons, comme tout le monde, l'allègement de charges militaires ; mais nous voulons aussi que l'armée, aimée et respectée, ait confiance dans la nation ; que la nation ait confiance en elle.

Nous rêvons une paix laborieuse à l'ombre du drapeau et dans laquelle chaque travailleur trouve l'emploi de ses forces et sa juste part d'orgueil national.

L'assemblée, enflammée par cette superbe péroraison fait à M. Joseph Thierry une ovation prolongée. Les bravos ne cessent que lorsque M. Eugène Motte se lève pour donner la parole à M. Guillain, ancien ministre.

Discours de M. Guillain

Les dangers du socialisme

L'orateur fait remarquer en commençant, que l'Union Sociale et Patriotique de Roubaix, s'est formée dans le but « de défendre contre les entreprises du collectivisme, l'ordre social, la République, la patrie elle-même ». Aujourd'hui l'union de tous les bons citoyens est nécessaire, non seulement à Roubaix, mais encore dans la France entière.

La propagande socialiste

« Le socialisme, en effet, a singulièrement étendu sa domination pendant ces dernières années. Par quels procédés, vous ne le savez que trop à Roubaix ! En prodiguant les promesses, en suscitant des espérances irréalisables, en faisant luire, aux yeux des ouvriers, le mirage d'une cité idéale, dans laquelle l'Etat, seul maître et dispensateur de toutes les richesses, assurerait à chacun le bien-être, le socialisme entraîne à sa suite des masses fanatisées. Pour asseoir sa domination, il sème la haine, avive les plaies, surexcite les passions. Lorsque sur un point quelconque du territoire, un conflit s'élève, entre patrons et ouvriers, ses prédicateurs arrivent, soufflant la révolte, et se retirent seulement après que la ruine est complète, et que la misère, mère de la haine, s'est fixée

M. GUILLAIN
député de Dunkerque, ancien ministre

pour longtemps au foyer de l'ouvrier. Il faut que l'ouvrier souffre pour qu'il puisse mieux haïr, pour que l'œuvre de discorde germe et s'enracine. (Applaudissements.)

C'est ainsi que l'on crée artificiellement la lutte des classes, artificiellement, car il n'y a plus de classes en France.

« Est-ce que ces grands patrons du Nord, dont le labeur sans trêve a créé la richesse de ce pays, ne sont pas tous les fils ou les petits-fils de modestes artisans ? Et de même que l'ouvrier d'aujourd'hui peut être le patron de demain, de même le fils ou le petit-fils du patron d'aujourd'hui, s'il abandonne le travail, verra bientôt se disperser le capital paternel, et retombera dans la condition d'où ses aïeux étaient sortis. » (Applaudissements.)

Le socialisme au pouvoir

M. Guillain montre ensuite comment et pourquoi le socialisme a fait la conquête des pouvoirs publics.

« M. Waldeck-Rousseau disait, dans son discours de Roanne, le 15 novembre 1895 :

« Il y a, dans l'œuvre socialiste, deux choses bien distinctes : le rêve, la chimère, l'utopie — admirables sujets à mettre en vers français — et l'action habile, mesurée, oblique, par laquelle on affaiblit d'abord, et l'on fausse ensuite les institutions et les principes qu'on n'ose pas heurter de front. Il ne faut pas craindre ce que le socialisme peut fonder. Il faut redouter les ruines qu'il peut faire. »

« Le rêve, la chimère, l'utopie, c'est par là que le socialisme attire à lui les masses, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui peinent, tous ceux dont l'esprit halluciné est prêt à accueillir les promesses les plus fallacieuses avec l'enthousiasme du désespéré revenant à l'espoir, avec la foi du croyant. C'est avec le rêve, la chimère, l'utopie, qu'on recrute les troupes fanatisées du socialisme révolutionnaire et qu'on les lancera un jour à l'assaut, après que les travaux d'approche auront été préparés par le socialisme politicien, par l'action habile, mesurée et oblique des socialistes parlementaires. Pour entretenir la foi des révolutionnaires dans son fanatisme farouche, leurs chefs semblent aujourd'hui repousser comme indigne l'action oblique des politiciens ; mais ce n'est là qu'une divergence simulée ; l'accord existe sur le but à atteindre et, malgré des conflits qui sont plutôt des conflits d'ambitions personnelles que des conflits de doctrines, l'armée socialiste marche tout entière à l'attaque de nos institutions. » (Applaudissements.)

L'action socialiste gouvernementale

L'action socialiste gouvernementale a attaqué et violé la liberté du travail et menacé le principe de la propriété.

L'orateur fait allusion aux déclarations de M. Millerand à Lens, sur la grève et l'arbitrage obligatoires, déclarations atténuées à la Chambre par le dépôt d'un projet de loi organisant l'obligation de la grève et de l'arbitrage par contrat, « ce qu'on peut définir la ruine commune du patron et de l'ouvrier, par consentement mutuel ».

L'action des municipalités socialistes

« Et pendant que le pouvoir central porte ainsi à l'industrie des coups répétés, les autorités locales, partout où le socialisme a pu s'emparer des municipalités, n'épargnent aucun effort pour achever de la ruiner. Vous en avez un exemple actuel dans cette ville de Roubaix, où triomphe depuis trop longtemps le collectivisme révolutionnaire. Si le Parlement sanctionnait le nouveau régime fiscal imaginé par la municipalité pour remplacer les taxes d'octroi, aucun industriel jouissant de la pénitude de ses facultés intellectuelles ne pourrait dorénavant songer à fonder ici une nouvelle usine. » (Vifs applaudissements.)

L'industrie et le commerce français en danger

L'orateur expose les dangers que cette situation fait courir à notre industrie nationale. Actuellement l'épargne abandonne les placements industriels pour se porter sur les fonds d'Etat étrangers et alimenter par là l'industrie de nos rivaux, en lui fournissant son outillage. Les capitaux effrayés se retirent de l'industrie.

Notre commerce général décroît rapidement. Le rendement des impôts « cette pierre de touche de l'activité nationale » baisse d'une effrayante façon.

Contre l'armée

« Et ce n'est pas seulement la vitalité de notre industrie qui commence à être atteinte : c'est la puissance même du pays, c'est son existence qui est menacée. L'institution contre laquelle le socialisme révolutionnaire dirige la lutte la plus ardente, c'est l'armée, parce qu'elle est le sauvegarde de l'ordre public, parce qu'elle est le rempart contre lequel la révolution violente viendrait se briser. Peu importe qu'en désorganisant l'armée, gardienne de l'ordre, on désorganise aussi l'armée, protectrice de l'indépendance du pays. (Vifs applaudissements.)

. . . . . .

» Sans doute, ces prédications criminelles n'ont pas encore fait de ravages : il y a, dans le peuple, trop de noblesse, trop de patriotisme inné, pour que nos jeunes soldats ne se sentent pas tous saisis, dès l'arrivée au régiment, par la grandeur de l'œuvre de défense à laquelle la nation les convie. (Bravos prolongés.)

» Mais l'on se demande avec effroi si les semences de mépris et d'indiscipline ainsi répandues à foison ne finiront pas par germer un jour, au moment décisif où se régleront, sur les champs de bataille